

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 814 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française aux sous-officiers et soldats indigènes du B. T. S. n° 2.

n° 814

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 novembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille dite « du Mérite de l'Afrique-Noire française »,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux sous-officiers et soldats indigènes du B. T. S. n° 2 dont les noms suivent : Ibie Nia, sergent; Dabissira, caporal; Tapeko Konan, soldat de 1re classe; Lambienou Nioumou, soldat de 1re classe; Sinienuou Bambio, soldat de 1re classe; Babèle Bazie, soldat de 1re classe; Code Camara, sergent-chef; Laldegma Diéguémède, caporal; Meinanga Boureima, soldat de 1re classe; Yagbo, caporal; N'Dji Diallo, sergent ; Kenou, soldat de 1re classe; Mamady Konde, adjudant.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.